



Le 19 mai 2021

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE DU PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI**

À une séance du conseil d'administration de la Régie du Parc régional Massawippi, tenue le 19 mai 2021 à 10 h 45 par visioconférence.

SONT PRÉSENTS les membres suivants du Conseil : MARTIN PRIMEAU, Maire du Canton de Hatley, DENIS FERLAND, Maire de Hatley et JACQUES DEMERS, Maire de Sainte-Catherine de Hatley et Mme MARCELLA DAVIS GERRISH, conseillère de North Hatley.

FORMANT QUORUM sous la présidence de M. VINCENT GÉRIN, Maire d'Ayer's Cliff.

EST AUSSI PRÉSENT M. ANDRÉ MARTEL, directeur des opérations de la Régie du Parc Régional Massawippi et M, BRUNO BELISLE directeur général adjoint de North Hatley.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Autorisation pour tenir la rencontre par visioconférence
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du Procès-verbal du 21 avril 2021
5. Résolution mandatant le Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du *Code municipale*
6. Identification de la station de lavage pour embarcations
7. Nomination des préposés à l'émission des certificats de lavage
8. Programme d'échantillonnage des tributaires de la MRC
9. Levée de l'assemblée

21.05.19.01

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate le quorum à 10 h 45 et déclare la séance ouverte.

21.05.19.02

2. AUTORISATION POUR TENIR LA RENCONTRE PAR VISIOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par MARTIN PRIMEAU et résolu à l'unanimité des membres

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21.05.19.03

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR PROPOSITION DUMENT FAITE PAR DENIS FERLAND
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES**

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21.05.19.04

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 AVRIL 2021

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DEMERS

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 21 avril 2021 soit approuvé tel que déposé
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21.05.19.05

5. RÉSOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES À RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS FERLAND

ET APPUYÉ PAR MARTIN PRIMEAU

RÉSOLU QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la Régie du Parc Régional Massawippi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21.05.19.06

6. IDENTIFICATION DE LA STATION DE LAVAGE POUR EMBARCATIONS

ATTENDU QUE le *Règlement no. 2015-06 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes* prévoit l'obligation du lavage des embarcations avant leur mise à l'eau;

ATTENDU QUE l'endroit de la station de lavage des embarcations sur le territoire doit être identifié;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DEMERS

ET RÉSOLU QUE la bâtisse située au 473, rue Main à Ayer's Cliff soit reconnue comme poste de lavage pour les embarcations sur le territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21.05.19.07

7. NOMINATION DES PRÉPOSÉS À L'ÉMISSION DES CERTIFICATS DE LAVAGE

ATTENDU QUE la réglementation concernant la protection du Lac Massawippi et visant l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes prévoit la nomination des préposés à l'émission des certificats de lavage;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS FERLAND

ET RÉSOLU QUE mesdames Linda Grenon, Maryse Lévesque, Johanne Turgeon, Marilou Quessy et André Martel soient nommés à titre de préposés à l'émission des certificats de lavage conformément à l'article 2 du règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21.05.19.08

8. PROGRAMME D'ÉCHANTILLONNAGE DES TRIBUTAIRES DE LA MRC

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU

ET RÉSOLU QUE la Régie participe au programme d'échantillonnage des tributaires de la MRC qui consiste à faire un suivi afin d'établir un état de référence et vérifier si les actions entreprises par Bleu Massawippi auront un impact positif sur la qualité de l'eau du Lac Massawippi. Les six (6) stations d'échantillonnage seront réparties tout autour du Lac et se feront au coût de 340 \$ l'unité. Une autorisation écrite sera remise au responsable de l'échantillonnage afin d'effectuer leur travail sur le territoire.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21.05.19.09

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé il est proposé par JACQUES DEMERS de procéder à la levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Vincent Gérin
Président

André Martel
Secrétaire-trésorier